

Le 6 février 2018

Aux ex-employés de la Pâtisserie de Gascogne Inc.

OBJET: Dans l'affaire de la faillite de La Pâtisserie de Gascogne Inc.

À tous les ex-employés,

La présente vise à vous informer que la compagnie citée en objet à fait cession de ses biens le 31 janvier 2018, et que MNP Ltée a été nommée syndic à la faillite.

Malgré les multiples efforts déployés par les représentants de la compagnie pour permettre une reprise des activités de La Pâtisserie de Gascogne Inc., ces efforts n'ont malheureusement pas porté fruit, et la compagnie a été contrainte de déposer une cession en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

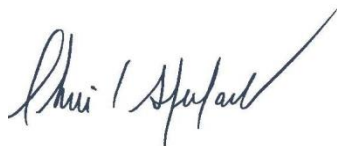
MNP Ltée va procéder à la mise en place du programme de protection des salariés (PPS), et soyez assurés que nous sommes en contact avec votre syndicat et le comité de reclassement, dans le but de trouver la meilleure manière de procéder.

Pour plus de renseignements sur le dossier, veuillez visiter le <http://mnpdettes.ca/fr/restructuration-entreprise/mandats-courants-de-la-societe/la-p%C3%A2tisserie-de-gascogne-inc>.

À cet effet, vous recevrez de plus amples informations dans une prochaine correspondance.

MNP Ltée

Es qualité de syndic à la faillite de
La Pâtisserie de Gascogne Inc.
et non en son nom personnel



Sheri L. Aberback, CIRP, LIT, CFE
Vice-présidente principale

SLA/lb